



PROCÈS-VERBAL

Comité d'administration

19 SEPTEMBRE 2022



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

SÉANCE DU COMITÉ DU 19 SEPTEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL

Par lettre du cinq septembre deux mille vingt-deux les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison de la Chimie - 28, rue Saint-Dominique à Paris 7^{ème} pour la séance prévue initialement le douze septembre à 15 heures. Le nombre de participants dénombrés atteignant soixante-huit, la réunion a été ajournée pour défaut de quorum.

Une seconde convocation a été adressée le jour même aux membres du Comité d'administration pour le lundi dix-neuf septembre deux mille vingt-deux à quinze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Sigeif se sont réunis sans condition de quorum au nombre de vingt au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet.

Quinze délégués ont donné délégation de vote.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Béatrice Belliard, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt.

Avec l'ordre du jour suivant :

Affaire n° 1 : Approbation des procès-verbaux des Comités d'administration des 27 juin et 12 septembre 2022.

Affaire n° 2 : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2022.

Affaire n° 3 : Évolution du cadre d'emploi pour les postes de responsable de la commande publique et agent d'accueil.

Étaient présents :

Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. DAGONET (Béthemont-la-Forêt), BONNET (Bonneuil-en-France), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine), GUILLET (Chaville), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), JOLY (Enghien-les-Bains), DRANSART (La Garenne-Colombes), TOURÉ (Neuilly-Plaisance), GERBIER (Noisy-le-Sec), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), Mme HERMANN (Viroflay).

.../...

Absents excusés :

M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France – Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. EDMOND, délégué titulaire de Brou-sur-Chantereine- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. FEUGERE, délégué titulaire de Chatenay – Malabry - M. PHILIPPON, délégué titulaire de Chelles - M. CRESPI, délégué titulaire de Clamart, - M. KASSAMALY, délégué titulaire d’Epinay-sur-Seine - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d’Issy-les-Moulineaux - M. OTTAVI, délégué titulaire de Joinville-le-Pont - Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret - Mme COUVERT, déléguée titulaire de Limeil-Brévannes - M. LAFARGUE délégué titulaire de Livry-Gargan - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - Mme BENATTAR, déléguée titulaire de Montmagny - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puteaux-en-France - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux - M. ELFASSY, délégué titulaire de Romainville - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - Mme SCHMIT, déléguée suppléante de Versailles - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d’Avray - M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemomble - M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte - M. BEAUFRERE, délégué titulaire de Vincennes - M. CURLIER-ANDRADE, délégué titulaire de Thiais.

Ont donné pouvoir :

- Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes à Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt,
- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. CIPRIANO, délégué titulaire de Saint-Maur,
- M. FEUGERE, délégué titulaire de Chatenay-Malabry à M. RACHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne,
- M. PHILIPPON, délégué titulaire de Chelles à Mme FARGEOT, déléguée suppléante de Ballainvilliers,
- M. CRESPI, délégué titulaire de Clamart à M. LEROY, délégué titulaire de Rungis,
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. BONNET, délégué titulaire de Bonneuil-en-France,
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine,
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. DAGONNET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt,
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d’Issy-les-Moulineaux à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt,
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois,
- Mme BENATTAR, déléguée titulaire de Montmagny à M. JOLY, délégué titulaire d’Enghien-les-Bains,
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puteaux-en-France à M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France,
- M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville-d’Avray à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay,
- M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte à M. DRANSART, délégué suppléant de la Garenne-Colombes,

- M. BEAUFRERE, délégué titulaire de Vincennes à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Béatrice Belliard**, déléguée titulaire de Boulogne Billancourt.

Le président Guillet remercie les membres du Comité d'administration de leur présence et passe à l'ordre du jour du Comité.

Affaire n° 1 – Approbation des procès-verbaux des Comités d'administration des 27 juin et 12 septembre 2022 adressés respectivement aux délégués les 1^{er} et 16 septembre 2022

Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet propose aux délégués d'approuver les procès-verbaux des Comités d'administration des 27 juin et 12 septembre 2022 pour lesquels aucune observation n'a été enregistrée jusqu'à présent.

Il n'y a pas d'observations.

Les procès-verbaux sont approuvés, à l'unanimité.

Affaire n° 2 – Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2022

Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet indique qu'il faut procéder à l'examen du **budget supplémentaire de l'exercice 2022**.

Le budget supplémentaire 2022 s'élève en dépenses et en recettes à 24,33 millions d'euros dont 5,81 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 18,52 millions d'euros pour la section d'investissement.

Il s'ajoute au budget primitif voté le 07 février 2022 qui s'élevait en dépenses et en recettes à 56,43 millions d'euros dont 32,57 millions d'euros pour la section de fonctionnement et à 23,86 millions d'euros pour la section d'investissement (Délibération n° 22-02 du 7 février 2022).

Soit un total de 80,76 millions d'euros dont 38,38 millions d'euros pour la section de fonctionnement (+ 8% par rapport à 2021) et 42,38 millions d'euros pour la section d'investissement (+ 35% par rapport à 2021).

Le présent budget est voté avec la reprise des excédents et des restes à réaliser figurant au compte administratif de l'exercice 2021 (conformément à la délibération n° 22-25 du 27 juin 2022).

Section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement comporte des dépenses supplémentaires de 969 500 euros, décomposées comme suit :

- + 402 000 euros sont ajoutés pour l'alimentation en électricité des Infrastructures de recharge des véhicules électriques, en fort développement et une prestation de médiation (60612 et 6228).
- + 105 000 euros en dépenses de ressources humaines à la suite des créations de postes, du développement de la politique d'apprentissage au Sigeif, de l'évolution du point

d'indice, de la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la filière technique, de l'augmentation de l'assurance statutaire, des aides sociales et du recours à des entreprises de travail temporaire (chapitre 12 et 65).

- + 16 700 euros pour les dépenses de formation notamment des apprentis, + 6 000 euros pour les déplacements et les séminaires (6256 et 6251), + 2 500 euros pour d'autres dépenses (indemnité du régisseur et divers frais de gestion).
- + 30 000 euros pour la maintenance du bâtiment (6156), + 30 000 euros en frais d'honoraire (6226), + 23 500 euros pour les annonces et insertions (6331), + 30 000 euros pour l'achat de prestations de service (6042), + 15 000 euros pour les licences informatiques (6518), + 10 000 euros pour les charges de copropriétés (614), + 10 000 euros pour les consommations de gaz et d'électricité du bâtiment (60612), + 5 000 euros pour les assurances multirisques (6161).
- + 2 500 euros correspondant aux frais de maintenance des panneaux photovoltaïques (6288).
- + 6 000 euros pour la publication des rapports de contrôle en gaz et électricité (6237), + 5 300 euros pour les comptes-rendus des Comités stratégiques dans le cadre de la renégociation en cours du cahier des charges gaz (6228).
- + 5 000 euros inscrits pour des intérêts d'emprunt (compte 66111).
- + 200 000 correspondants à la sortie de l'actif des titres de participations de la ferme solaire de Marcoussis (opération d'ordre, compte 675).
- 85 000 euros correspondant à des opérations d'ordre d'annulation sur des exercices antérieurs (673).
- Enfin, il est procédé à des réajustements de certaines lignes budgétaires :
 - 34 000 euros pour les réservations de salle (6132), + 17 000 euros pour la réalisation du contrôle comptable pour les exercices 2020 et 2021 de la concession Gaz (617), + 55 000 euros pour réabonder la ligne d'assistance à maîtrise d'ouvrage du développement du logiciel de suivi des consommations du groupement de commande (imputé au 617), et diminuer du même montant la ligne correspondant au règlement des frais de licence de ce logiciel (imputé au 6518).

Il est procédé à un virement vers la section d'investissement de 4 842 042,84 euros.

Soit un montant total de dépenses de fonctionnement de 5 811 542,84 euros.

Les recettes de fonctionnement sont à ajuster comme suit :

- 4 222 700,40 euros d'excédent antérieur reporté. Il s'agit de la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2021 approuvé lors du vote du Compte administratif le 27 juin dernier (002).
- - 100 000 euros (7572) de redevances d'électricité sur les appuis communs versées par les opérateurs de téléphonie. Ces redevances sont reportées sur l'exercice 2023.
- + 430 000 euros (7088) de recettes d'exploitation IRVE.

Des réajustements sont réalisés à la suite de la tenue des commissions de suivi des concessions :

- + 38 792,94 euros (7572) au titre de la redevance R1 Électricité.
- - 11 392,50 euros (7573) au titre de la redevance R2 Électricité soumise à TVA.
- + 818 822 euros (7571) de recettes d'exploitation R1 Gaz. Liées à la renégociation en cours du cahier des charges, ces recettes sont prévisionnelles.
- La subvention versée par l'ADEME est abondée comme suit : + 177 720 euros pour le fonctionnement et l'animation du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (7478).
- + 34 900 euros pour l'étude de préfiguration du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (74758).

Il est ajouté + 200 000 euros correspondant à la sortie de l'actif des titres de participations de la ferme solaire de Marcoussis (compte 775).

Soit un montant total de recettes de fonctionnement de : 5 811 542,84 euros.

Section d'investissement :

9 253 701,25 euros correspondant à l'excédent d'investissement et 2 132 820,94 euros affecté au compte 1068 sont inscrits en recettes d'investissement. Il s'agit de la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2021, approuvé lors du vote du Compte administratif le 27 juin dernier.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **18 521 236,65 euros**.

Outre les restes à réaliser de l'exercice 2021 pour 11 489 053,37 euros qui sont financés par l'excédent d'investissement 2021 et par la capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du même exercice, le solde des propositions de dépenses d'investissement s'établit à **7 032 183,28 euros**.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 18,52 M€



- Les restes à réaliser 2021 pour un montant de 11,49 millions d'euros sont les suivants :
 - Travaux d'enfouissement : 3 775 689,80 euros (compte 2315).
 - Travaux sous mandats : 6 170 523,48 euros (compte 4581).
 - Pose d'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) : 734 547,06 euros (compte 2315).
 - Études et missions de maîtrise d'œuvre pour l'implantation de panneaux photovoltaïques : 59 525,23 euros (compte 2315).
 - Aménagements de bureaux et travaux d'électricité du Sigeif : 38 423,08 euros (compte 2315).
 - Subventions aux communes : 358 205,00 euros (compte 2041482).
 - Coopération décentralisée : 132 493,00 euros (compte 20421).
 - Équipement du Sigeif (logiciels, bureautique et informatique) : 107 019,25 euros, dont 81 497,60 euros (compte 2051 : logiciels) et 25 521,65 euros (compte 2183 : matériel informatique).
 - Études d'implantation d'une unité de méthanisation dans le port de Gennevilliers en collaboration avec le Sycotom : 112 627,47 euros (compte 2031).
- + 3,93 millions d'euros sont inscrits en dépenses et 3,93 millions en recettes financières pour comptabiliser et répondre aux demandes des travaux d'enfouissement réalisés par le Sigeif sous mandat de ses communes membres, ce qui porte le budget dédié à ces opérations à 12,93 millions d'euros en dépenses et en recettes (compte 4581). Chaque opération réalisée pour le compte des communes est détaillée dans le budget (compte 4581).

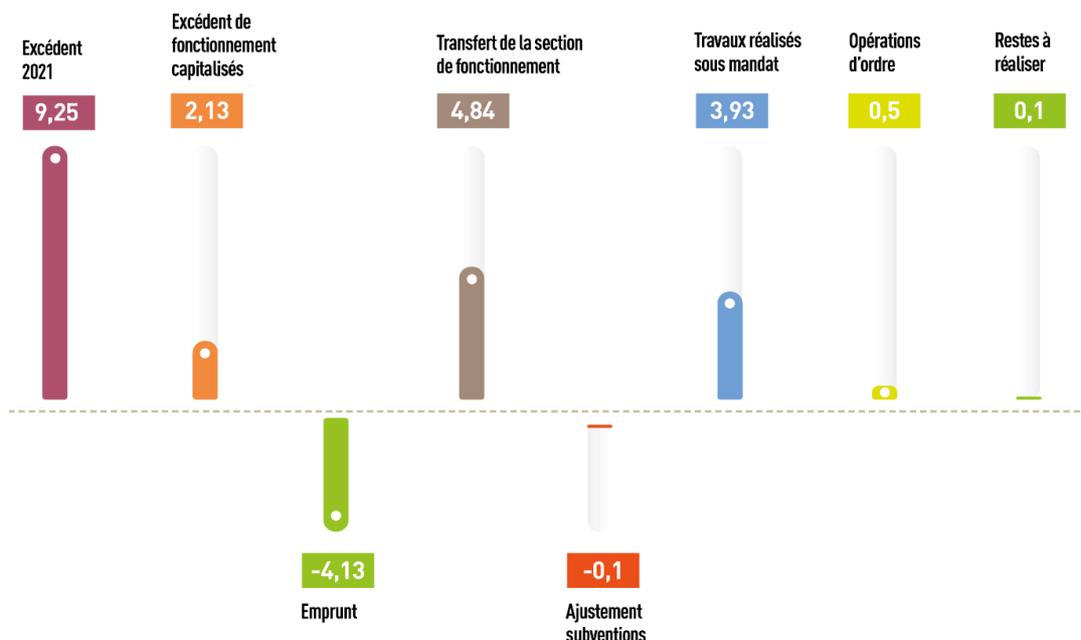
Par ailleurs, le montant de 9 millions d'euros inscrits au budget primitif au global est reventilé pour être présenté en détail, par opération pour compte de tiers, dans le budget.

- + 2 millions d'euros ont été ajoutés au chapitre 23 pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité basse tension (compte 2315).
- - 1,5 million d'euros sont diminués des investissements liés au déploiement des panneaux photovoltaïques et + 1,5 million d'euros euros permettront de poursuivre l'installation de bornes électriques (compte 2315).
- - 30 000 euros sont retirés des études portant sur le schéma directeur de la mobilité électrique (compte 2031).
- Ajustement du montant de reversement de la R2 respectivement aux communes et aux intercommunalités : - 200 000 euros (compte 2041482) et – 180 000 euros (compte 2041582).
- + 5 000 euros permettront de verser une subvention pour l'outil RSU-ZFE (compte 2041482).
- + 470 000 euros (compte 13248) permettant de réaliser des opérations d'ordre correspondant à des annulations de titres émis sur des années antérieures.
- +150 000 euros (inscrits aux comptes 2762, en dépenses et en recettes, et au compte 2188 en recettes) – Ajustement du montant global inscrit au budget primitif correspondant à la participation d'Enedis aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques.
- + 750 000 euros sont affectés à l'acquisition immobilière au 64 bis, rue de Monceau (compte 2135) et + 45 000 euros pour son aménagement (compte 2315).
- + 80 000 euros sont proposés pour permettre le remboursement du capital de l'emprunt (1641)
- + 15 000 euros sont inscrits pour permettre l'acquisition de mobilier de bureaux et de matériel informatique (compte 2183).

Soit un montant total de dépenses de d'investissement de : 18 521 236,65 euros.

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 18,52 M€



1. Excédent de 2021 reporté (délibération n° 22-25 du 27 juin 2022): + 9,25 millions d'euros (compte 001).
2. Excédents de fonctionnement capitalisés (délibération n° 22-25 du 27 juin 2022) : + 2,13 millions d'euros (compte 1068).
3. Restes à réaliser de 0,1 million d'euros correspondant aux participations d'Enedis pour les travaux d'enfouissement.
4. Transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : + 4,84 millions d'euros (compte 021).
5. Recettes Financières : voir dépenses d'investissements §2. + 3,93 millions d'euros (compte 4582). Chaque opération réalisée pour le compte des communes est détaillée dans le budget.

Par ailleurs, le montant de 9 millions d'euros inscrits au budget primitif au global est reventilé pour être présenté en détail, par opération pour compte de tiers, dans le budget.

6. Participation des collectivités aux travaux d'enfouissement : + 2 000 000 euros (compte 13248).
7. Opérations patrimoniales au sein de la section d'investissement (voir dépenses d'investissements §4) : 300 000 euros (150 000 euros en 2188 et 150 000 euros en 2762).

8. Diminution du montant d'emprunt inscrit au budget primitif : - 4 137 042,84 millions d'euros (compte 1641).
9. Opération d'ordre correspondant à la sortie de l'actif des titres de participations de la ferme solaire de Marcoussis (compte 261) + 200 000 euros.
10. Ajustement de subventions : - 100 000 euros (compte 1312).

Soit un montant total de recettes d'investissement de : 18 521 236,65 euros.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2022 est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 3 – Évolution du cadre d'emploi pour les postes de responsable de la commande publique et agent d'accueil.

Rapporteur : M. le président Guillet

Ces dernières années, le Sigeif s'est beaucoup développé. Cette transformation stratégique et organisationnelle a un impact direct sur les équipes de travail. Il est indispensable de faire évoluer le grade de certains emplois pour mieux s'adapter aux différentes évolutions de l'organisation du Syndicat. Les anciens grades ne sont plus adaptés au niveau d'autonomie demandés par la pratique professionnelle actuelle.

Pour accompagner la transformation de ses métiers et faciliter ses futurs recrutements, il est proposé au Comité de faire évoluer le tableau des effectifs du Sigeif pour créer une meilleure adéquation entre exigence métiers et transformations à venir.

C'est pourquoi, il est envisagé que le poste d'agent d'accueil, actuellement positionné sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs, évolue vers le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Offrir cette nouvelle perspective poursuit l'objectif suivant : valoriser le poste d'accueil en enrichissant et en diversifiant les missions confiées.

Il en serait de même pour le poste de responsable de la commande publique. Il est actuellement positionné sur le cadre d'emploi des rédacteurs. Au vu de la complexité et de la spécificité des marchés publics du Sigeif (notamment dans le domaine de l'énergie), une évolution sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux semble être nécessaire pour permettre à ses collectivités adhérentes de continuer à bénéficier d'un service public de qualité.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

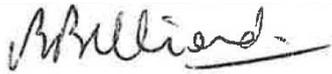
M. le président Guillet rappelle aux membres du Comité que le 17 octobre prochain sera examiné le futur contrat de concession gaz avec GRDF. Il insiste sur la présence des délégués à cette séance. Ce contrat a fait l'objet de nombreux comités stratégiques avec les élus et les différentes équipes du Syndicat et de GRDF. Le président Guillet remercie l'ensemble des intervenants associés à ce contrat et notamment **M. Bernard Gauducheau**, vice-président, en charge de la concession gaz.

M. le président Guillet précise également que le Règlement intérieur du Comité d'administration du Sigeif va évoluer afin de permettre de manière ponctuelle les séances sous un format hybride, en visioconférence et en présentiel. Cette possibilité sera évoquée lors du Comité du 17 octobre 2022.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Fait à Paris, le 19 septembre 2022

Le secrétaire de séance



BEATRICE BELLIARD

Le président,



JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + 33 (0)1 44 13 92 44

www.sigeif.fr